



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre hospitalier et clinique chirurgicale de Loches

Question orale n° 1109

Texte de la question

M. Jean-Jacques Descamps attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le regroupement des deux unités de chirurgie de la clinique et de l'hôpital privé de Loches sur un seul plateau technique, en l'occurrence celui plus moderne de l'hôpital public. Il est donc urgent d'engager concrètement le processus de fusion par la signature d'un protocole d'accord précisant les conditions d'acquisition de la clinique par l'hôpital public, le statut des personnels et praticiens concernés et l'avenir des lits de chirurgie non repris par l'hôpital. Il lui demande s'il est possible d'obtenir de la part de la direction des hôpitaux une décision formelle dans les plus brefs délais afin d'éviter que cette période d'incertitudes n'ait des conséquences graves au point d'entraîner un arrêt momentané du fonctionnement de la clinique.

Données clés

Auteur : [M. Descamps Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1109

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1996, page 3494

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mai 1996